

BULLETIN DE SANTE DU

VEGETAL

Viticulture

EDITION MIDI-PYRENEES

GAILLAC

N°4 - 15 avril 2025

Abonnez-vous gratuitement aux BSV de la région Occitanie











Directeur de publication : Denis CARRETIER Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie BP 22107 31321 CASTANET TOLOSAN CX Tel 05.61.75.26.00

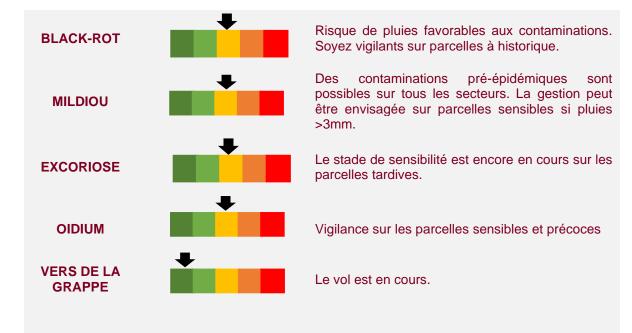
Dépôt légal : à parution ISSN en cours

Comité de validation : Chambre d'agriculture du Tarn, Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie, Vinovalie Cave de Rabastens



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

A retenir



Annexes: Liste des mesures alternatives et prophylactiques en viticulture

La note technique commune vigne 2025

METEO

• Cumul de pluie de la semaine précédente (Source IFV)

Station		entredid ast	A Range Sand	in Tol's	AZQLS JURGIT ZANI	Total Said	A A TE LE	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	and a state of the	and Law	nache Baria	iul adaire	Cumul depui moyenne de des œufs en Pyrénées (no	la masse Midi
Le Verdier (radar)	0	0	0	0	0	0	0	2,8	4,5	18,5		25,8		0
Cestayrols (radar)	0	0	0	0	0	0	0	2,2	3,8	22,3		28,3		0
Senouillac (radar)	0	0	0	0	0	0	0	1	3,2	12,2		16,4		0
Gaillac (radar)	0	0	0	0	0	0	0	1,7	3,1	11,7		16,5		0
Rabastens (radar)	0	0	0	0	0	0	0	1,6	2,4	16,7		20,7		0
Cadalen (radar)	0	0	0	0	0	0	0	0,6	2,8	12		15,4		0
Cunac (radar)	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,8	10,3		11,3		0



Des cumuls de 6 à 15 mm ont été observés hier.

• Prévisions du 14 avril 2025 (Sources : Plein Champ - Météo France)

Date	mar 15/04	mer 16/04	jeu 17/04	ven 18/04	sam 19/04	dim 20/04	lun 21/04
Température (°C)	9-16	6-17	4-15	2-22	7-24	9-22	9-23
Pluie (mm)	19-29	2-8	0-3	0-4	4-17	2-12	1-11
	7,1,1	211	8		211	-1	8

STADES PHENOLOGIQUES

A ce jour les stades sont encore assez hétérogènes en fonction des secteurs et des cépages. Les stades s'étalent de « sortie des feuilles » pour les plus tardifs à « grappes visibles » pour certains Gamay et Loin de l'oeil.



Photos CA81

Pointe verte

2 feuilles étalées

4 feuilles étalées

grappes visibles

Cépage	Pointe verte	Sortie des feuilles	1-2 feuilles étalées	3-4 feuilles étalées	Grappes visibles
Gamay					
Loin de l'oeil					
Syrah					
Fer servadou					
Duras					
Mauzac					
Merlot					

Tableau des stades phénologiques du vignoble

Code couleur :	Stade majoritaire	
	Stade minoritaire	



Acrotonie et développement des bourgeons latents (Photo CA81)



BLACK ROT (Guignardia bidwellii)

Éléments de biologie

Le feuillage de la vigne est réceptif de la sortie des premières feuilles à quelques jours après la floraison. Conditions favorables au printemps : présence d'inoculum + pluies + températures supérieures à 9°C.

Pour en savoir plus : Le black-rot sur ephytia

Situation au vignoble

La présence de baies momifiées constitue un inoculum pour de nouvelles contaminations. Le déchaussage au printemps peut ramener à la surface du sol des baies momifiées enfouies lors du labour d'automne et donc faire remonter un inoculum potentiel. Les vignes abandonnées maintiennent en permanence un inoculum potentiel à proximité des parcelles cultivées.

La connaissance de l'historique de la parcelle est très importante dans la gestion du risque Black Rot, en effet les parcelles sans historique (en particulier sans historique de contamination sur les grappes) ont très peu de risque d'être contaminées. Les attaques sur feuilles sont généralement peu graves mais représentent un réservoir de spores qui pourraient contaminer les grappes après la floraison.

Des contaminations ont pu avoir lieu avec les pluies du 12 et 13 avril.

Évaluation du risque Le stade de sensibilité (feuilles étalées) est atteint et des épisodes de pluies sont prévus cette semaine. Il existe donc un risque de contamination, soyez vigilants.

Mesures prophylactiques : Eliminez les baies momifiées (grappillons non récoltés, restés accrochés au palissage) lors de la taille ou du pliage.

Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, drainage, combler les mouillères...)

MILDIOU (PLASMOPARA VITICOLA)

Biologie

Rappel: Pour qu'il y ait contamination à partir des œufs d'hiver il faut :

- pour que les œufs germent il faut de l'eau libre sur le sol (flaque) avec des températures supérieures à 11 ° C de moyenne journalière. Dans ces conditions ils émettent une macroconidie contenant des spores qui seront libérées dans l'eau. Leur autonomie n'est que d'environ 30 min : par conséguent les sols qui se ressuient lentement sont plus sensibles aux contaminations primaires précoces.
- · des éclaboussures du sol vers les jeunes feuilles et plus d'une heure d'humectation pour que les spores pénètrent dans le limbe, c'est la contamination. L'incubation n'est pas visible, elle correspond au développement du mycélium dans la feuille, seule l'apparition de la « tache d'huile » caractéristique sur la face supérieure du limbe montre que les tissus ont été colonisés, les fructifications sont visibles sur la face inférieure.
- que la vigne soit réceptive (développement des surfaces végétatives suffisant).

Pour en savoir plus : Le mildiou sur ephytia

Maturité des œufs au laboratoire (IFV)

Pour rappel: Les œufs sont mûrs.

Modelisation (Potentiel Système)

Le modèle potentiel système estime à partir de données climatiques la phénologie des oospores de mildiou.



Clés d'interprétation de Potentiel Système :

Les contaminations pré-épidémiques sont des épisodes de contaminations de faible ampleur et souvent non-identifiées au vignoble. A la différence des contaminations épidémiques qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les contaminations pré-épidémiques sont généralement sans gravité.

Rappelons que les contaminations épidémiques ne sont possibles que lorsque la masse des oeufs d'hiver atteint sa maturité (à ne pas confondre avec les premiers œufs)

Modélisation:

Situation au 13 avril:

La maturité des premiers œufs d'hiver est atteinte sur certains points selon le modèle. Des contaminations **pré-épidémiques** de très faible intensité ont été modélisées sur les secteurs les plus précoces (Senouillac et Rabastens) à la suite des pluies de ce weekend. Le risque est modélisé moyen à faible selon le secteur.

Simulation au 20 avril:

La maturité de la masse des œufs ne sera atteinte sur aucun des secteurs, la pression est en hausse. Pour rappel, aucune contamination épidémique ne peut-être modélisée avant que la masse des œufs ne soit mûres selon le modèle. Le cumul nécessaire pour entraîner des contaminations **pré-épidémiques** est de 3mm.

L'expression des symptômes des contaminations pré-épidémiques ayant pu avoir lieu la semaine passée sur les secteurs de Senouillac et Rabastens est modélisée après le 20-04.

Evaluation du risque : A ce jour, seules des contaminations **pré-épidemiques** sont possibles avec les pluies prévues cette semaine. La gestion du risque peut être envisagée sur les parcelles les plus avancées et les plus sensibles.

+ la végétation est réceptive (stade sensible dès l'éclatement du bourgeon)	OUI
+ les œufs de mildiou ont atteint un stade de maturité suffisant	OUI (pré- épidémiques)
+ les conditions climatiques permettent de générer des projections de spores, généralement sur la végétation au bas des souches (T° moyenne > 11°C et pluviométrie suffisante)	OUI

Mesures prophylactiques : Les premières taches sur feuilles sont consécutives à des infestations primaires via un effet « splashing » de la pluie du sol vers la végétation entraînant les zoospores de mildiou. Les travaux d'épamprage permettent d'éliminer la végétation basse, qui permet au mildiou de monter. L'enherbement des rangs permet de minimiser l'effet « éclaboussures » favorable à ces premières contaminations.

OIDIUM (ERYSIPHE NECATOR)

Eléments de biologie

L'oïdium hiverne sous forme de mycélium dans les bourgeons (contaminations précoces des pousses forme drapeau) et plus fréquemment sous forme de cléistothèces formés sur les organes attaqués. Ces cléistothèces éclatent au printemps en libérant les ascospores, responsables des contaminations primaires.

Pour en savoir plus : L'oïdium sur ephytia



L'identification des premiers foyers est souvent trop tardive (lorsqu'elles sont visibles, les taches sont déjà au stade sporulant ce qui signifie que la contamination s'est opérée 3 à 4 semaines plus tôt).

Situation au vignoble

Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité du cépage et par l'historique de contamination de la parcelle.

Pour les situations à haut risque (cépages sensibles, fortes attaques les années précédentes): la période de risque démarre au stade 2-3 feuilles étalées.

Pour les parcelles peu sensibles : la période de sensibilité démarre au stade boutons floraux séparés (stade 17, boutons floraux séparés).

Conditions favorables:

• Des températures supérieures à 5 ° C mais inférieures à 35°C

(Développement intense lorsque les températures sont comprises entre 20 ° C et 25 ° C)

• Une atmosphère humide (temps couvert, hygrométrie élevée).

L'oïdium n'a pas besoin d'eau libre pour se développer.

• Une réceptivité de la vigne (à partir de 2-3 feuilles étalées sur cépages sensibles).

Évaluation du risque : Soyez vigilants sur les parcelles sensibles. La période de risque a démarré.

Techniques alternatives: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle: https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

EXCORIOSE (Phomopsis viticola)

• Éléments de biologie

La période de sensibilité de la vigne s'étend du stade 6 « éclatement des bourgeons» au stade 9 « 2-3 feuilles étalées » mais des contaminations peuvent encore avoir lieu jusqu'au 7-8 feuilles étalées si les conditions climatiques sont favorables (fortes humectations).

Les bourgeons les plus proches du vieux bois sont plus particulièrement exposés aux contaminations. La présence de symptômes à la base des rameaux peut créer un étranglement des bois qui les rend extrêmement fragiles au pliage.

Pour en savoir plus : L'excoriose sur ephytia .

Situation dans les parcelles

Evaluation du risque : Le risque ne concerne plus que les parcelles tardives.

Mesures prophylactiques : Les bois porteurs de lésions doivent être éliminés autant que possible lors de la taille d'hiver. Contrôler la vigueur qui est un facteur favorisant.

VERS DE LA GRAPPE (Lobesia botrana)

Le démarrage du cycle en saison est observé au début du printemps (fin mars –mi-avril), lors du débourrement, avec l'émergence des adultes issus des chrysalides hivernantes : c'est le premier vol qui peut s'étaler sur plus d'un mois.

Les relevés de pièges permettent de suivre la dynamique du vol des tordeuses. Ceci nous indiquera les périodes pour aller réaliser les observations sur le terrain (pontes, dégâts) qui permettront d'estimer le niveau pression de ce ravageur.

Pour en savoir plus : Lobesia sur ephytia

Modélisation (LOB-IFV)

La modélisation indique le tout début de vol dans le Tarn.



Situation dans les parcelles

Aucun papillon n'a été capturé sur les secteurs de Labastide et Fayssac, alors que des captures ont été relevées sur les secteurs de Gaillac Nord (Broze, Laborie). Le vol d'Eulia diminue.

Évaluation du risque : Le vol se poursuit. Aucune gestion ne se justifie.

Techniques alternatives: Dans le cadre de la confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en place avant l'émergence de la première génération. L'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures ...). Les diffuseurs doivent être posés. Un nouveau type de confusion existe, avec des phéromones appliquées directement sur les agrafes (biodégradables) de relevage/palissage.



Confusion en place (Isonet) Photo CA81

ERINOSE (Colomerus vitis)

• Éléments de biologie

Les femelles hivernent dans les écailles des bourgeons et colonisent très tôt les jeunes feuilles pour se nourrir et pondre. Très rapidement après le débourrement démarre une phase de reproduction de l'acarien au cours de laquelle seront produites les populations d'adultes. Il peut y avoir jusqu 'à 7 générations entre le débourrement et la chute des feuilles.

Sur les parcelles à risque (régulièrement attaquées), les dégâts peuvent apparaître très précocement, dès le stade pointe verte. Ainsi, des galles peuvent être visibles sur les premières feuilles à la base des rameaux. Lors d'attaques importantes au printemps, l'érinose peut gêner le développement des jeunes pousses et provoquer un avortement des fleurs.

Pour en savoir plus : L'érinose sur ephytia

Situation dans les parcelles



Erinose sur Gamay 14/04/25 (CA81)

De l'érinose est constaté sur quelques parcelles sensibles.

La plupart du temps, quelques galles sont visibles en début de saison et n'ont aucune conséquence.

Évaluation du risque : La période de gestion du risque est terminée.



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Les acariens phytophages sont régulés naturellement par la présence de prédateurs dans le vignoble, notamment les Typhlodromes. Ces acariens auxiliaires contribuent à maintenir les populations de ravageurs à un niveau très bas, limitant ainsi leur impact sur la santé de la vigne.

Liste des produits de bio-contrôle : https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole



Note Nationale - Focus Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs Des auxiliaires à préserver

Note nationale : La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

*Des résistances aux produits phytosanitaires existent. Une note nationale décrit l'état des lieux et les recommandations à respecter en la matière.



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre les bioagresseurs. Ils sont consultables à l'adresse : https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole



Des résistances aux produits phytosanitaires existent. Une note nationale décrit l'état des lieux et les recommandations à respecter en la matière. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'action différents, alternance des modes d'action au sein d'un programme et/ou au fil des saisons, mosaïque spatiale.

Retrouvez ici la note technique 2025 sur les résistances aux maladies en vigne.

Prochain BSV le 23/04/2025

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, SODEPAC, CAPEL, Vitivista, Vinovalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

LISTE DES MESURES ALTERNATIVES ET PROPHYLACTIQUES EN VITICULTURE

Cette liste n'est pas exhaustive. Le choix du matériel végétal peut être un élément à prendre en considération pour limiter la vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Bio-agresseurs	Techniques alternatives et prophylaxie	Objectifs
	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
Mildiou	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
Willalou	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
Oldium	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black-rot	Destruction des bois de taille, élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage
	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
Pourriture grise	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
et acide	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
	Maîtrise des vers de grappes et de l'oïdium	Limiter les risques de porte d'entrée pour le champignon
	Taille le plus possible respectueuse des circuits de sève	Diminuer l'impact des maladies du bois
ESCA/BDA / Eutypiose	Absence de coupe rase sur les têtes de souches	Éviter de créer de trop grandes plaies de taille offrant des portes d'entrée aux champignons
,	Taille au plus près du débourrement (Eutypiose)	Se protéger des contaminations
	Arrachage soigné des parcelles (enlever toutes les racines)	Compléter la lutte en privant les nématodes de nourriture avant l'enkystement hivernal
Court-noué	Repos du sol entre deux plantations (durée de 5 ans minimum fortement conseillée)	Limiter la recontamination par le virus court-noué
Pourridié	Drainage du sol	Limiter le développement du pourridié
Cicadelle verte	Poudrages d'argiles calcinées	Créer une barrière physique empêchant la reconnaissance du végétal par l'insecte
Cicadelle vectrice de la	Destruction des ceps atteints de jaunisse, des repousses de portegreffes et des vignes abandonnées et ensauvagées	Compléments indispensables à la lutte contre la flavescence dorée
flavescence dorée	Epamprage soigné avant intervention phytosanitaire obligatoire	Limiter les réservoirs de populations dans les pampres qui resteraient à l'abri des traitements
Tordeuses	Confusion sexuelle	Empêcher la reproduction des papillons et donc les perforations occasionnées par les larves
Acariens/ Thrips	Préservation des populations d'auxiliaires ou lâchers inoculatifs de phytoséides (Ex : typhlodromes)	Maintenir une régulation des ravageurs par leurs prédateurs naturels
Metcalfa pruinosa	Lâchers de Neodryinus typhlocybae (prédateur de Metcalfa pruinosa)	Installer une population suffisamment importante de prédateurs

Document rédigé en collaboration avec les partenaires du réseau SBT membres des comités de validation : les Chambres d'Agriculture de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, du Tarn et du Tarn-et Garonne, la Cave de Valady, SODEPAC, le Syndicat AOC Cahors, Vinovalie (Côtes d'Olt, Fronton et Rabastens).



NOTE TECHNIQUE COMMUNE RESISTANCES **2025**MALADIES DE LA VIGNE : MILDIOU, OÏDIUM, POURRITURE GRISE, BLACK-ROT

date de diffusion : 8 janvier 2025

Comité de rédaction

Il est constitué d'experts des structures suivantes :

- IFV : Institut français de la vigne et du vin
- Anses-CASPER: Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Unité Caractérisation et suivi des phénomènes d'évolution des résistances aux produits de protection des plantes
- INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- CIVC : Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (Comité Champagne)
- Chambres d'agriculture
- **DGAL-SDSPV** : Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Objectifs de la note technique commune

Ce document vise à :

- 1) décrire le statut des résistances en 2024 vis-à-vis des principales familles de substances actives utilisables sur vigne en France dans les populations de *Plasmopara viticola* (agent du mildiou), *Erysiphe necator* (agent de l'oïdium de la vigne), *Botrytis cinerea* (agent de la pourriture grise),
- 2) établir des recommandations générales vis-à-vis de ces résistances pour préserver dans la durée les modes d'action et l'efficacité des programmes de protection, en complément de la mise en œuvre des autres méthodes de lutte.

Connaître la robustesse de chaque mode d'action, et *in fine* de chaque spécialité, permet de construire des programmes de protection efficaces, durables, tout en limitant les applications de fongicides.

Sources d'information

Les recommandations rédigées ci-dessous se basent d'une part sur la connaissance du statut des résistances dans les populations (occurrence et/ou fréquence des résistances, vignobles concernés, pertes d'efficacité éventuelles mises en évidence dans les essais ou au vignoble) et d'autre part sur la connaissance des mécanismes de résistance et les phénotypes des souches résistantes (niveau de résistance, spectre de résistance croisée, fitness notamment).

Ces différentes informations sont issues :

- des résultats du **plan de surveillance national** de la résistance aux produits phytopharmaceutiques. Ce plan de surveillance, piloté par la DGAL-SDSPV¹, participe au suivi des effets non intentionnels des pratiques agricoles de l'axe 1 (surveillance biologique du territoire) du plan ECOPHYTO II. Les analyses sont réalisées par le laboratoire de l'Unité CASPER de l'Anses de Lyon, et des laboratoires INRAE;
- des résultats d'autres plans de surveillance, comme celui du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux en lien avec l'IFV, des Chambres d'agriculture de Bourgogne et de Gironde, d'Agrosolutions ou ceux réalisés par des sociétés phytopharmaceutiques ;
- des données issues d'essais d'efficacité sur le terrain, en particulier ceux menés en situation de résistance et respectant les conditions de mise en œuvre des protocoles d'expérimentation dédiés à l'évaluation de l'efficacité résiduelle des substances en situation de résistance². Ces données sont en général fournies par les sociétés phytopharmaceutiques et les instituts techniques;
- de la littérature scientifique sur les cas de résistance décrits dans cette note ou pour d'autres organismes phytopathogènes.

L'ensemble de ces informations contribue à la connaissance globale des cas de résistance décrits dans cette note. Une alerte est formulée sur le risque de perte d'efficacité au vignoble lorsque l'occurrence et la fréquence de la résistance (si cette dernière donnée est connue) sont jugées moyennes à fortes. Cette alerte est modulée selon le phénotype résistant des individus et selon les contextes agronomiques et le risque épidémique.

Substances actives, modes d'action et classification

Cette note liste toutes les substances actives qui entrent dans la composition des produits autorisés au moment de sa rédaction pour protéger la vigne contre le mildiou, l'oïdium, la pourriture grise et le black rot. Les recommandations indiquées dans les tableaux visent prioritairement à prévenir et gérer spécifiquement les phénomènes de résistance, comme prérequis au maintien de l'efficacité sur le long terme. Selon les situations, il s'agit soit de limiter, voire de stopper la progression d'une résistance récemment détectée, soit d'optimiser l'efficacité au terrain des modes d'action pour les résistances largement établies. Il s'agit enfin de limiter ainsi l'impact négatif d'applications répétées de fongicides rendues moins efficaces, voire inutiles, à cause des phénomènes de résistance.

Chaque mode d'action est associé aux codes proposés (1) dans la classification unifiée du **réseau R4P** (<u>www.r4p-inra.fr/fr/</u>; <u>DOI 10.17605/OSF.IO/UBH5/</u>), et (2) dans la classification du **FRAC** (codes mode d'action et code cible séparés par « / » ; http://www.frac.info/).

¹ Direction générale de l'alimentation-Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux.

² notamment le Document technique n°27 (DT 27) de la Commission des essais biologiques de Végéphyl.

Dans chaque classification, des codes distincts indiquent des modes d'action distincts. Les stratégies anti-résistance reposent sur l'utilisation d'une diversité la plus large possible de substances actives (i.e. présentant des codes mode d'action différents), à la fois dans le temps de la campagne et dans l'espace du vignoble, pouvant être combinées (en association ou en alternance) dans les stratégies de gestion des résistances.

Prophylaxie et qualité de pulvérisation Une nécessité pour améliorer la stratégie de protection en limitant les risques de résistance.

Les conditions de réussite de la protection du vignoble vis-à-vis des maladies sont d'autant plus favorables que sa mise en œuvre est accompagnée de mesures prophylactiques et d'une qualité de pulvérisation optimisée qui viennent limiter le développement des maladies.

Ces mesures participent à limiter la taille des populations (diminuer l'intensité des épidémies) de champignons pathogènes et, de ce fait, à raisonner le nombre de traitements utiles. Elles contribuent donc à moduler le risque d'évolution de résistance(s).

Pour l'ensemble des maladies, les mesures prophylactiques passent par :

- la limitation de la vigueur de la vigne par le raisonnement, dès l'implantation, du choix d'un porte-greffe adapté, et éventuellement du cépage et du clone. Sur une vigne en production, la vigueur peut se maîtriser par la diminution des apports (notamment azotés) et par l'enherbement permanent (spontané ou maîtrisé). En fonction des possibilités techniques et de la diminution de vigueur recherchée, la largeur de la bande enherbée pourra être modulée ;
- des rognages raisonnés et autres travaux en vert pour éliminer la jeune végétation très sensible, favoriser une bonne aération au sein de la haie foliaire limitant la propagation des maladies et permettant une meilleure pénétration de la bouillie lors de la pulvérisation.

En ce qui concerne plus spécifiquement le mildiou, il convient en outre :

- d'éviter la formation de mouillères qui favorisent les excès d'eau ;
- d'éliminer tous les rejets (pampres à la base des souches, plantules issues de la germination de pépins...) qui favorisent l'installation des foyers primaires de mildiou et participent au démarrage précoce de l'épidémie.

En ce qui concerne plus spécifiquement la pourriture grise, la prophylaxie doit s'appliquer, quel que soit le risque parcellaire. En effet, en cas de risque faible, la prophylaxie rend souvent inutile l'application de traitements. Il convient de :

- bien aérer les grappes par une taille et un mode de palissage qui assurent leur répartition homogène. L'ébourgeonnage, le rognage, l'effeuillage précoce de la zone fructifère et, éventuellement, l'éclaircissage permettent d'éviter l'entassement de la végétation ;
- limiter les blessures des baies par une maîtrise correcte des vers de la grappe et de l'oïdium lors de fortes pressions afin de diminuer les portes d'entrée du champignon dans les baies ;
- limiter les blessures engendrées lors des opérations d'effeuillage ou de rognage en effectuant les réglages adéquats du matériel utilisé.

Généralités sur les stratégies de gestion de la résistance.

De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action et l'implémentation précoce des stratégies anti-résistance. En effet, l'élimination des individus résistants sera d'autant plus probable s'ils sont à faible fréquence dans les populations. Cela suppose de limiter au moins temporairement l'usage du fongicide les ayant sélectionnés et de les contrôler par d'autres modes d'action efficaces. A contrario, lorsque la résistance est bien installée dans les populations ou en cas de résistance multiple, les stratégies de gestion visent principalement à ralentir la sélection des individus résistants. On parle de « gestion de la résistance » dans les situations où les recommandations visent à prévenir et ralentir la sélection des individus résistants.

Dans les situations où la fréquence des individus résistants est importante et stabilisée dans les populations, et où la gestion de la résistance n'est plus possible, les applications de fongicides visent essentiellement à compenser la perte d'efficacité totale ou partielle causée par la résistance pour maintenir un contrôle acceptable de la maladie en situation de résistance. On parle alors de « gestion de l'efficacité ». Dans la colonne « Recommandations » des tableaux qui suivent, la finalité a été précisée en utilisant les mentions « gestion de la résistance » ou « gestion de l'efficacité » pour chaque mode d'action et pathogène.

Les **stratégies anti-résistance** incluent : la limitation des traitements, l'association de modes d'actions différents (ou mélange), l'alternance des modes d'action, la mosaïque territoriale et la modulation de la dose (peu utilisée en viticulture pour gérer la résistance). Elles visent à maximiser l'hétérogénéité de la sélection par les fongicides en vue de ralentir la vitesse d'adaptation des populations d'organismes phytopathogènes.

- <u>Limitation des traitements</u>: L'efficacité de cette stratégie repose sur une réduction quantitative de la pression de sélection. De manière plus générale, toute mesure, par exemple la prophylaxie, se substituant à un traitement fongicide et contribuant à diminuer les épidémies fongiques, participe à limiter le risque de résistance et **doit donc être utilisée prioritairement**.
- <u>Association des modes d'action</u>: Cette stratégie consiste à associer deux substances de modes d'action différents (ne présentant pas de résistance croisée positive) se protégeant mutuellement du risque de résistance. Cette stratégie peut être mise en défaut si l'un des partenaires présente déjà une résistance fortement évoluée ou n'est pas suffisamment efficace. Les associations d'un mode d'action concerné par une résistance fortement évoluée et d'un multisite (non concerné par la résistance) visent principalement à gérer l'efficacité de la spécialité.
- Alternance des modes d'action au sein d'un programme et/ou au fil des saisons: Cette stratégie consiste à introduire, entre deux applications d'un même mode d'action, une ou plusieurs applications avec des modes d'actions différents, dénommées breakers. Elle permet d'exercer des pressions de sélection diversifiées dans le temps, pour diminuer la fréquence des individus résistants dans les populations à chaque mode d'action au fil des générations. Cette stratégie ne peut être effective que si les descendants des individus résistants sélectionnés par un mode d'action sont éliminés par un mode d'action différent. Cette stratégie est d'autant plus efficace que les individus résistants présentent une fitness réduite (moindre compétitivité par rapport aux individus sensibles). Il faut dès lors qu'il y ait concomitance entre changement de génération et changement de substance active. Pour limiter la résistance, le nombre de breakers à introduire entre deux applications du même mode d'action est donc à raisonner, en théorie, d'une part selon la durée des générations de l'agent pathogène (dépendante des conditions climatiques) et d'autre part selon la rémanence des substances utilisées. Des travaux récents, réalisés avec des substances rémanentes, montrent que l'application consécutive de deux traitements breakers gère plus efficacement la résistance qu'une alternance avec un seul traitement breaker. Ce compromis doit cependant être évalué au cas par cas.
- <u>Mosaïque spatiale</u>: Cette stratégie correspond à l'utilisation de différents modes d'action au même moment, mais dans des parcelles différentes, pour limiter les « effets de masse » dans le paysage et créer une hétérogénéité spatiale de la sélection. L'efficacité de la *mosaïque* varie selon les distances de migration des bioagresseurs.

L'efficacité de l'alternance et de la mosaïque, destinées à éteindre des foyers de résistance en émergence, varie donc en fonction des modes d'action et de la biologie des agents pathogènes. Il est ainsi difficile, en l'état actuel des connaissances, de faire des recommandations précises (en particulier concernant un nombre de *breakers*) permettant de couvrir toutes les situations.

Enfin, ces stratégies anti-résistance ne peuvent avoir un intérêt pour limiter l'évolution des résistances que lorsque ces dernières ne sont pas généralisées dans les populations, i.e. lorsqu'il existe encore une marge de progression des résistances (phase d'émergence ou de sélection). Il s'agit alors de ralentir, stabiliser, voire de faire régresser, la résistance dans les populations.

MILDIOU

En 2024, la pression a été forte à très forte dans tous les vignobles et a pu entraîner une augmentation des traitements dans les programmes de protection.

En l'état actuel des connaissances, les QoI-P ne sont plus recommandés pour lutter contre le mildiou.

Les **cyanooximes**, les **anilides**, et les **CAA** sont des groupes chimiques ou des modes d'action concernés depuis plusieurs années par la résistance. La résistance aux **acylpicolides** et aux **Qil** est désormais bien implantée dans tous les vignobles, à fréquence et occurrences souvent fortes. Les recommandations pour ces familles visent à gérer l'efficacité et non l'évolution de la résistance. La résistance non spécifique **AOX**, testée sur **Qil** et **Qiol** (mais qui concerne aussi les Qol-P), présente des occurrences élevées dans tous les vignobles. Bien que variable entre les populations, la fréquence moyenne au sein des populations de ce mécanisme de résistance reste élevée. Depuis 2023, des souches résistantes à l'amétoctradine (**Qiol**) sont détectées dans plusieurs vignobles, sans porter la mutation historiquement caractérisée. Des résultats complémentaires sont attendus pour mieux caractériser cette diversification des mécanismes de résistance à ce mode d'action. Dans ce contexte, les recommandations doivent être strictement respectées.

La campagne 2021 avait été marquée par la détection des premières souches résistantes aux **OBSPI (oxathiapiproline)** et **aux benzamides (zoxamide)**. En 2024, la situation diffère pour ces deux substances actives. Pour la **zoxamide**, la situation semble stable avec une seule population française positive, avec une fréquence faible de souches résistantes. Comme en 2023, les occurrences de la résistance à l'**oxathiapiproline** augmentent en 2024 et les détections concernent la plupart des vignobles. Les fréquences d'individus résistants restent cependant toujours faibles vis-à-vis de cette substance active au sein des populations concernées. Aucune diminution notable de l'efficacité des spécialités n'a, à ce jour, été signalée en France pour les **OSBPI**. Pour mémoire, les facteurs de résistance associés aux résistances vis-à-vis de ces deux modes d'action sont décrits comme forts dans la littérature. La plus grande vigilance est donc de rigueur et, en cette phase précoce de la dynamique adaptative, l'usage raisonné de ces modes d'action reste préconisé afin de ralentir l'émergence des résistances vis-à-vis de ces substances actives.

Recommandation générale: A l'exception des substances multisites dont l'efficacité intrinsèque est suffisante (folpel, cuivre, dithianon), tous les modes d'action sont désormais concernés par la résistance à des degrés divers. Dans les contextes de résistances les plus dégradés, il est fortement recommandé soit de ne pas utiliser les substances concernées par la résistance, en particulier quand les risques sont élevés, soit de les associer avec un partenaire efficace, notamment en situation de forte pression de mildiou (gestion de l'efficacité).

Le maintien de l'efficacité des substances actives actuellement autorisées est devenu essentiel. Les alternances de modes d'action, les renouvellements anticipés en fonction des épisodes de contamination et du climat, l'association avec des substances actives efficaces (e.g. multisites) sont plus que jamais essentiels pour limiter les risques de perte d'efficacité au champ. Dans un contexte général de diminution de la diversité des substances actives disponibles, une attention toute particulière doit être portée à la gestion des programmes de traitements. Ceux-ci doivent tenir compte de la résistance connue sur le bassin de production, et s'adapter durant la campagne en fonction de l'évolution de la pression parasitaire.

Mildiou : Produits hors liste des produits de biocontrôle

Substances actives	Type de résistance <i>Mécanisme de</i> <i>résistance</i> Facteur de résistance (FR)	Tendance évolution occurrence et fréquence (si disponible) de la résistance* en 2024	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES	
Produits à base de Qil			(c	ode R4P : A3a ; codes FRAC : C4/21)	
amisulbrom cyazofamide	Résistance spécifique. Modification de la cible: Cytb insertion E203-DE-V204 la plus fréquente, E203-VE-V204 rare en France (L201S non détectée en France). Chez les génotypes en présence, la résistance croisée affecte différemment les 2 substances concernées: facteur de résistance élevé pour la cyazofamide, faible à moyen pour	Présence de la résistance dans tous les vignobles. Occurrence forte. Fréquence moyenne à forte dans l'ensemble des vignobles.	Baisse d'efficacité possible en situation de risque épidémique élevé avec un partenaire à l'efficacité partielle.	Déconseillé avec un partenaire à efficacité partielle en situation de risques épidémiques élevés. 1 application + 1 application supplémentaire éventuelle en association avec un mode d'action multisite.	
	l'amisulbrom. Résistance non spécifique. Surexpression de l'alternative oxydase (AOX) impliquée dans la respiration alternative. Facteurs de résistance variables, faibles à élevés.	Stabilité. Occurrence forte. Fréquence moyenne à forte.	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai.		
Produits à base de Qiol	(= OioSI)			(code R4P : A6 ; codes FRAC : C8/45)	
amétoctradine	Résistance spécifique. Modification de la cible (Cytb S34L) + nouveau mécanisme de résistance inconnu à caractériser Facteurs de résistance élevés pour S34L.	En progression. Occurrence en augmentation. Fréquence faible à moyenne, plus forte en Armagnac.	Baisse d'efficacité possible en situation de risque épidémique élevé avec un partenaire à l'efficacité partielle.	Gestion de l'efficacité : 1 application, de préférence en association avec un partenaire multisite en situation de risque élevé.	
	Résistance non spécifique. Surexpression de l'alternative oxydase (AOX) impliquée dans la respiration alternative. Facteurs de résistance variables, faibles à élevés.	Stabilité. Occurrence moyenne à forte. Fréquence faible à forte, selon les régions.	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai.		

Substances actives	Type de résistance <i>Mécanisme de</i> <i>résistance</i> Facteur de résistance (FR)	Tendance évolution occurrence et fréquence (si disponible) de la résistance* en 2024	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES
Produits à base de Qol	-P			(code R4P : A5 ; codes FRAC : C3/11)
azoxystrobine	Résistance spécifique. Modification de la cible (Cytb G143A). Facteurs de résistance élevés.	En diminution par rapport à l'historique Occurrence et fréquence faibles à fortes.	Efficacité souvent insuffisante d'après les données anciennes.	Gestion de l'efficacité : Non recommandé sur mildiou.
Produits à base de CAA			10	code R4P : C1a ; codes FRAC : H5-40)
mandipropamide valifénalate	Résistance spécifique. Modification de la cible (PvCesA3 G1105 S /V/Y).	Stabilité. Occurrence globalement élevée.	Baisse d'efficacité constatée.	Gestion de l'efficacité : 2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.
	Facteurs de résistance	Fréquence moyenne à		
Dunduite à base d'OCDI	élevés.	forte.		(
Produits à base d'OSBI oxathiapiproline Produits à base de cya cymoxanil	Résistance spécifique. Modification de la cible (OSBP G685V, N752I ou I792F). Facteurs de résistance élevés.	En progression. Occurrence généralement nulle à faible, un peu plus forte en Charentes, Armagnac et Sud-Est. Fréquence faible. Données anciennes.	Pas de baisse d'efficacité rapportée Efficacité souvent insuffisante.	(code R4P: E5; codes FRAC: F9/49) Gestion de la résistance: 1 application maximum. A associer avec un partenaire efficace. Privilégier si possible le principe d'application en mosaïque spatiale à l'échelle d'un vignoble pour limiter les risques de pression de sélection sur un seul stade végétatif. Déconseillé si la pression de la maladie se maintient dans une situation dégradée. (code R4P: F5b; code FRAC: 27) Gestion de l'efficacité: 2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.
D 110 11 11 11 11				
Produits à base d'anilie bénalaxyl-M	Résistance spécifique.	Occurrence et	Efficacité souvent	ode R4P : G3 ; codes FRAC : A1/4) Gestion de l'efficacité :
métalaxyi-M	Modification de la cible (ARN Pol I / mutation inconnue). Facteurs de résistance élevés.	fréquence toujours fortes.	insuffisante.	2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.
Produits à base de ben	zamides		(cod	le R4P : K2a ; codes FRAC : B3/22)
zoxamide	Unisite à risque de résistance spécifique. Modifications de la cible (8-tubuline) Tub C239G/S). Facteurs de résistance élevés.	Premières détections en France en 2021. 1 détection en 2024.	-	Gestion de la résistance : 1 application + 1 application supplémentaire éventuelle uniquement en association avec un mode d'action multisite.

Substances actives	Type de résistance <i>Mécanisme de</i> <i>résistance</i> Facteur de résistance (FR)	Tendance évolution occurrence et fréquence (si disponible) de la résistance* en 2024	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES		
Produits à base d'acylp	icolides			(code R4P : K5 ; codes FRAC : B5/43)		
fluopicolide	Résistance spécifique. Mécanisme. V-type proton ATPase : G759S/N Facteurs de résistance élevés.	Présence de la résistance dans tous les vignobles. Occurrence forte. Fréquences moyennes à fortes.	Baisse d'efficacité constatée en situation de risque épidémique élevé.	Gestion de l'efficacité : 1 application au maximum (AMM). Ne pas utiliser en situation de risque épidémique élevé.		
Produits à base de pho	sphonates			(code R4P : S2 ; codes FRAC : U/33)		
fosétyl aluminium	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque partielle.					
Produits à base de subs	Produits à base de substances multisites (code R4P : W ; code FRAC : M)					
composés du cuivre dithianon folpel	Non concernés par les ph Pas de variation d'efficaci					

Mildiou : Produits de biocontrôle¹

Produits affectant l'int	égrité des membranes cellulaires	(code R4P : O5b ; code FRAC : NC)
huile essentielle	Non concernée par les phénomènes de résistance.	
d'orange	Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Produits à base de pho	osphonates	(code R4P : S2 ; codes FRAC : U/33)
phosphonate	Non concernés par les phénomènes de résistance.	
disodique	Efficacité intrinsèque partielle.	
phosphonates de		
potassium		
Stimulateurs des défe	nses des plantes	(code R4P : S6 ; code FRAC : NC)
cerevisane	Non concernés par les phénomènes de résistance.	
COS-OGA	Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
ABE IT 56		
Produits à base de mid	roorganismes	(code R4P : YB ; codes FRAC : NC)
Bacillus	Non concerné par les phénomènes de résistance.	
amyloliquefasciens	Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
(souche FZB24)		

¹ Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime :

Tous produits: https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

 $\textbf{Produits utilisables en viticulture}: \underline{https://www.vinopole.com/wiki/}$

OÏDIUM

En l'état actuel des connaissances, les **QoI-P** ne sont plus recommandés pour lutter contre l'oïdium. L'utilisation des **IDM** et **azanaphtalènes** est susceptible de fragiliser les programmes de protection et de reporter la pression de sélection sur les autres modes d'action. Il est nécessaire d'alterner les traitements contenant ces modes d'action avec des produits à modes d'action non concernés par la résistance et suffisamment efficaces, et de ne pas les utiliser en succession (ex : éviter un traitement à base d'**IDM** suivi **d'azanaphtalènes**).

La campagne 2024 est marquée par une stabilité de la résistance aux APK et aux SDHI. Chez *E. necator*, la résistance aux SDHI est caractérisée par une relative diversité de mutations affectant la cible de ces fongicides. Chaque mutation concourt à sélectionner globalement la résistance aux SDHI mais affecte différemment les diverses substances actives représentant les trois classes chimiques de SDHI (*i.e.* la résistance croisée est partielle, les facteurs de résistance varient de nuls à forts selon les substances actives et les mutations). Par exemple, chez de nombreux pathogènes, les substitutions SdhB H242R/Y affectent peu ou pas le fluopyram. Chez *E. necator*, le fluopyram est en revanche fortement affecté par les substitutions SdhC I244V et A83V. Le fluxapyroxade est peu affecté par les mutations actuellement en présence. Dans ce contexte, il est important d'utiliser toute la palette des SDHI disponibles, afin de conserver cette diversité mutationnelle, et d'éviter de concentrer la sélection de la résistance vers une ou quelques mutations qui serai(en)t fortement dommageable(s) pour une substance active en particulier. La plus grande vigilance est de rigueur et, en cette phase précoce de la dynamique adaptative, l'usage raisonné de ce mode d'action est préconisé afin de limiter la progression de cette résistance.

Oïdium : Produits hors liste des produits de biocontrôle

Substances actives (classes chimiques)	Type de résistance <i>Mécanisme de résistance</i> Facteur de résistance	Tendance évolution occurrence et fréquence (lorsque disponible) de la résistance* en 2024	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES
Produits à base de SE	Н		(cc	ode R4P : A2a ; codes FRAC : C2/7)
boscalide (pyridines- carboxamides) fluopyram³ (pyridinyles-éthyl- benzamides) fluxapyroxade (pyrazoles- carboxamides)	Résistance spécifique. Spectres de résistance croisée incomplets entre classes chimiques : facteurs de résistance variables selon les substances actives et les mutations, affectant moins fortement le fluxapyroxade comparativement au fluopyram et au boscalide. Le boscalide présente généralement les facteurs de résistance les plus élevés. Modification de la cible (SdhB H242R, affectant principalement le boscalide; SdhC A83V affectant principalement le fluopyram et le boscalide; autres allèles SdhB H242Y, 1244V et SdhC G169D/S; doubles mutants observés).	Stabilité. Occurrence et fréquence variables, plus ou moins fortes selon la mutation observée. Les isolats fortement résistants au boscalide sont plus fréquemment retrouvés et à de plus fortes fréquences que ceux résistants fortement au fluopyram. Pas d'isolats fortement résistants au fluxapyroxade détectés en 2024.	Pas de baisse d'efficacité mise en évidence.	Gestion de la résistance : 2 applications au maximum de SDHI. 1 application maximum par substance active afin de garder une diversité mutationnelle. Ne pas utiliser le boscalide s'il est déjà utilisé comme anti-botrytis.
Produits à base de Q	l (QoI-P)		(cc	ode R4P : A5 ; codes FRAC : C3/11)
azoxystrobine krésoxime-méthyle trifloxystrobine	Résistance spécifique. Modification de la cible (Cytb G143A). Facteurs de résistance élevés.	Données anciennes.	Efficacité souvent insuffisante.	Gestion de l'efficacité : Non recommandé sur oïdium.

³ Fin utilisation des stocks en 2025.

Substances actives (classes chimiques)	Type de résistance <i>Mécanisme de</i> <i>résistance</i> Facteur de résistance	Tendance évolution occurrence et fréquence (lorsque disponible) de la résistance* en 2024	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES
Produits à base d'IDM	(IBS du groupe I)		(c	ode R4P : E2 ; codes FRAC : G1/3)
difénoconazole penconazole tébuconazole tétraconazole méfentrifluconazole	Résistance spécifique. Modification de la cible (Cyp51 Y136F). Surexpression de Cyp51. Amplification génique Cyp51. Facteur de résistance faible à fort selon les fongicides.	Tendance à augmentation Occurrence et fréquences élevées (données anciennes).	Les efficacités peuvent varier selon les substances actives et les situations.	Gestion de l'efficacité : 2 applications au maximum d'IDM comme anti-oïdium, 1 application au maximum par substance active.
Produits à base d'amir			10	ode R4P : E3 ; codes FRAC : G2/5)
spiroxamine	Unisite à faible risque de résistance en vigne.	Données anciennes.	-	Gestion de la résistance : 2 applications au maximum.
Produits à base d'aryl-	phényl-kétones			(code R4P : K6 ; code FRAC : U8)
métrafénone (benzophénones) pyriofénone (benzoylpyridines)	Résistance spécifique. Mécanisme inconnu. Facteurs de résistance élevés	Stabilité. Occurrence forte en Armagnac, et plutôt moyenne dans les vignobles où l'oïdium est prépondérant.	Pas de baisse d'efficacité mise en évidence	Gestion de la résistance : 1 application.
Produits à base d'aza			lcc	ode R4P : M4 ; codes FRAC : E1/13)
proquinazide (quinazolinones)	Résistance spécifique. Mécanisme inconnu. Facteurs de résistance modérés.	Données anciennes.	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai (données anciennes).	Gestion de la résistance : 1 application + 1 application supplémentaire si la durée de la période de protection le nécessite.
Produits à base d'amic	loximes			(code R4P : XF8 ; code FRAC : U6)
cyflufénamide	Unisite à risque de résistance spécifique. Facteurs de résistance modérés à élevés sur oïdium des cucurbitacées.	Suspicion de résistance, à confirmer. Pas d'identification en 2024	-	Gestion de la résistance : 1 application + 1 application supplémentaire si la durée de la période de protection le nécessite.
Produit à base de thiaz			(code	e R4P : U-XF12 ; code FRAC U13)
flutianile	Unisite à risque de résistance spécifique (résistance décrite sur oïdiums des cucurbitacées).	-	-	Gestion de la résistance : 2 applications au maximum (AMM).

⁴ Cette molécule a été approuvée réglementairement mais n'est pas commercialisée actuellement. Elle n'est donc pas disponible pour la campagne 2025.

Oïdium: Produits de biocontrôle 1

Produits affectant l'intégrité des membranes cellulaires		(code R4P : O5b ; code FRAC : NC)
huile essentielle d'orange	Non concernée par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Stimulateurs des défenses naturelles des plantes		(code R4P : S6 ; code FRAC : NC)
cerevisane laminarine COS-OGA	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Produits à base de sub	stances multisites	(code R4P : W4 ; code FRAC : M2)
soufre	Non concerné par les phénomènes de résistance. Pas de variation d'efficacité constatée.	
Produits de mode d'action inconnu		(code R4P : XF ; code FRAC : NC)
hydrogénocarbonate de potassium (bicarbonate de potassium)	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Produits à mode d'action multiple		(Code R4P :XF ; code FRAC : BM01)
extrait aqueux de graines germées de <i>Lupinus albus</i> doux huile de paraffine	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Produits à base de microorganismes		(codes R4P : YB ; codes FRAC : NC)
Bacillus amyloliquefasciens (souche FZB24), Bacillus pumilus ⁵ (souche QST 2808)	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : $\label{thm:control} \textbf{Tous produits:} \underline{https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole} \\ \textbf{Produits utilisables en viticulture:} \underline{https://www.vinopole.com/wiki/} \\ \\ \textbf{Produits utilisables} \underline{https://www.vinopole.com/wiki/} \\ \textbf{Produits} \underline{https://www.vinopole.com/wiki/} \\ \textbf{Prod$

⁵ Retrait AMM au 31/08/2024 - fin utilisation 31/08/2025

POURRITURE GRISE

Les recommandations d'emploi des fongicides anti-botrytis (basées sur la limitation d'utilisation de chaque famille chimique) et de respect des mesures de prophylaxie (p.2) ont fait leurs preuves. Quelle que soit la stratégie, l'emploi d'un seul produit par famille chimique et par an est impératif et réaliste. L'alternance pluriannuelle pour toute famille chimique concernée par la résistance spécifique est fortement recommandée.

Remarque: pour les groupes chimiques ou modes d'action concernés par une résistance spécifique ou non spécifique (résistance multidrogues), les occurrences (% de parcelles avec résistance détectée) sont en général moyennes à élevées. Ainsi, à la différence du mildiou et de l'oïdium, la fréquence de résistance indiquée correspond à la proportion moyenne d'individus résistants dans les populations. Elles ont donc une valeur indicative.

Ce tableau rapporte les éléments déjà présentés précédemment.

Pourriture grise : Produits hors liste des produits de biocontrôle

Les éléments du tableau sont basés principalement sur les anciennes données du plan de surveillance du Comité Champagne (données anciennes). La surveillance des populations de *Botrytis cinerea* est limitée, voire absente, ces dernières années.

Substances actives (classe chimique)	Type de résistance et mécanisme de résistance	Tendance évolution fréquence de la résistance	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS	
Produits à base de SDHI	Produits à base de SDHI (code R4P : A2a ; codes FRAC : C2/7)				
boscalide (pyridine-carboxamide) isofétamide (phényl-oxo-éthyl- thiophène amide)	Résistance spécifique. Modification de la cible (SdhB H272Y/R/L/V, N230I, P225F/T/L; SdhD H132R + autres). Résistance non spécifique. Efflux accru (MDR).	En progression (isofétamide) Faible. - Elevée.	Aucune baisse d'efficacité rapportée en lien avec de la résistance.	Gestion de la résistance : 1 application au maximum ; ne pas choisir le boscalide s'il est déjà utilisé sur oïdium.	
- 1					
	eurs de la C4-déméthylation d	1		P: E4 ; codes FRAC : G3/17)	
fenhexamide (hydroxyanilide) fenpyrazamine (aminopyrazolinone)	Résistance spécifique. Modification de la cible (erg27, principalement F412S/I/V).	Faible à moyenne.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	Gestion de la résistance : 1 application au maximum.	
	Résistance non spécifique. Efflux accru (MDR).	- Elevée.			
Produits à base de phény	lpyrroles		(code R4P : N	V1c ; codes FRAC : E2/12)	
fludioxonil	Non concerné par la résistance spécifique. Résistance non spécifique. Efflux accru (MDR).	- - Elevée.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	Gestion de la résistance : 1 application au maximum.	
Produits à base d'anilino			(code R4P :	M2 ; codes FRAC : D1/9)	
cyprodinil pyriméthanil	Résistance spécifique. 8 mutations portées par deux gènes impliqués dans le métabolisme mitochondrial.	- Faible à moyenne.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	Gestion de la résistance : 1 application au maximum.	
	Résistance non spécifique. Efflux accru (MDR).	- Elevée.			

Pourriture grise : Produits de biocontrôle¹

Produits affectant l'intégrité des n	(code R4P : O5d ; code FRAC : NC)	
eugénol, géraniol, thymol	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Produits à base de microorganism	(codes R4P : YB ; codes FRAC : NC)	
Aureobasidium pullulans (souches DSM 14940 et 14941) Bacillus subtilis (souche QST 713) Bacillus amyloliquefasciens (souche MBI600)	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Bacillus amyloliquefasciens ssp. plantarum (souche D747)		
Bacillus amyloliquefasciens (souche FZB24)		
Bacillus subtilis (souche IAB/BS03)		
Metschnikowia fructicola (souche NRRL Y-27328) Saccharomyces cerevisiae (souche LASO2)		
<i>Trichoderma atroviride</i> (souche SC1)		
Clonostachys rosea (souche J1446)		
Stimulateurs des défenses naturelles des plantes		(code R4P : S6c ; code FRAC : NC)
cerevisane	Non concernée par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Produits au mode d'action inconn	u ou incertain	(code R4P : XF ; code FRAC : NC)
hydrogénocarbonate de potassium (bicarbonate de potassium)	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
Produits à mode d'action multiple		(Code R4P :XF ; code FRAC : BM01)
extrait aqueux de graines germées de <i>Lupinus albus</i> doux	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	

¹ Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : Tous produits : https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole, Produits utilisables en viticulture : https://www.vinopole.com/wiki/

BLACK ROT

L'absence de données de surveillance des agents du black rot vis-à-vis des résistances ne permet pas de décrire leur sensibilité aux différentes substances actives listées ci-dessous et donc d'apporter des recommandations spécifiques pour limiter les risques de résistance. Toutefois, certaines préparations disposant d'une AMM pour l'usage black rot peuvent être autorisées sur mildiou et/ou oïdium.

Les recommandations ci-dessous ont pour objectif de proposer des règles d'emploi des substances actives utilisables sur le black-rot en tenant compte des résistances sur mildiou et oïdium.

Substances actives	Etat des résistances sur d'autres usages	RECOMMANDATIONS
Produits à base d'IDM (IBS du groupe I)		(code R4P : E2 ; codes FRAC : G1/3)
difénoconazole penconazole tébuconazole tétraconazole méfentrifluconazole	Résistance chez l'oïdium.	Applications spécifiques black rot possibles en période de moindre sensibilité à l'oïdium (donc à privilégier après fermeture de la grappe).
Produits à base de QoI-P		(code R4P : A5 ; codes FRAC C3/11)
azoxystrobine krésoxime-méthyle trifloxystrobine	Résistances chez oïdium et mildiou.	Applications spécifiques black rot possibles associées à une substance efficace sur oïdium si risque oïdium. En cas de période à risque mildiou, privilégier les produits associant un anti-mildiou de contact.
Produits à base de substa	Produits à base de substances multi-sites (code R4P : W ; code F	
composés du cuivre folpel dithianon	Aucune résistance chez mildiou et oïdium	Applications spécifiques black rot possibles.

Annexe: Références bibliographiques utiles

Blum, M., et al. (2010). "A single point mutation in the novel PvCesA3 gene confers resistance to the carboxylic acid amide fungicide mandipropamid in *Plasmopara viticola*." Fungal Genetics and Biology 47(6): 499-510.

Cai, M., et al. (2016). "C239S mutation in the β -bubulin of *Phytophthora sojae* confers resistance to zoxamide." Frontiers in Microbiology 7(762).

Chen, W. J., et al. (2007). "At least two origins of fungicide resistance in grapevine downy mildew populations." Applied and Environmental Microbiology 73(16): 5162-5172.

Cherrad, S., et al. (2018). "Emergence of boscalid-resistant strains of *Erysiphe necator* in French vineyards." Microbiological Research 216: 79-84.

Cherrad, S., et al. (2018). *Plasmopara viticola* resistance to complex III inhibitors: an update on the phenotypic and genotypic characterization of strains. 12ème conférence internationale sur les maladies des plantes. Végéphyl. Tours, 11-12 December 2018.

Colcol, J. F. and A. B. Baudoin (2016). "Sensitivity of *Erysiphe necator* and *Plasmopara viticola* in Virginia to QoI fungicides, boscalid, quinoxyfen, thiophanate methyl, and mefenoxam." Plant Disease 100(2): 337-344.

Colcol, J. F., et al. (2012). "Sensitivity of *Erysiphe necator* to Demethylation Inhibitor Fungicides in Virginia." Plant Disease 96(1): 111-116.

Diriwächter, G., et al. (1987). "Cross-resistance in *Phytophthora infestans* and *Plasmopara viticola* against different phenylamides and unrelated fungicides." Crop Protection 6(4): 250-255.

Dreinert, A., et al. (2018). "The cytochrome bc1 complex inhibitor ametoctradin has an unusual binding mode." Biochimica et Biophysica Acta (BBA) - Bioenergetics 1859(8): 567-576.

Dufour, M.-C., et al. (2011). "Assessment of fungicide resistance and pathogen diversity in *Erysiphe necator* using quantitative real-time PCR assays." Pest Management Science 67(1): 60-69.

Fehr, M., et al. (2016). "Binding of the respiratory chain inhibitor ametoctradin to the mitochondrial bc1 complex." Pest Management Science 72(3): 591-602.

Fillinger, S., et al. (2008). "Genetic analysis of fenhexamid-resistant field isolates of the phytopathogenic fungus *Botrytis cinerea*." Antimicrobial Agents and Chemotherapy 52(11): 3933-3940.

Fontaine, S., et al. (2019). "Investigation of the sensitivity of *Plasmopara viticola* to amisulbrom and ametoctradin in French vineyards using bioassays and molecular tools." Pest Management Science 75(8): 2115-2123.

Genet, J. L. and O. Vincent (1999). "Sensitivity of European *Plasmopara viticola* populations to cymoxanil." Pesticide Science 55(2): 129-136.

Gisi, U. and H. Sierotzki (2008). "Fungicide modes of action and resistance in downy mildews." European Journal of Plant Pathology 122(1): 157-167.

Grasso, V., et al. (2006). "Cytochrome b gene structure and consequences tor resistance to Qo inhibitor fungicides in plant pathogens." Pest Management Science 62(6): 465-472.

Jones, L., et al. (2014). "Adaptive genomic structural variation in the grape powdery mildew pathogen, *Erysiphe necator*." BMC Genomics 15: 17.

Kunova, A., et al. (2016). "Metrafenone resistance in a population of *Erysiphe necator* in northern Italy." Pest Management Science 72(2): 398-404.

Lalève, A., et al. (2014). "Site-directed mutagenesis of the P225, N230 and H272 residues of succinate dehydrogenase subunit B from *Botrytis cinerea highlights different roles in enzyme activity and inhibitor binding.*" Environmental Microbiology 16(7): 2253-2266.

Lu, X. H., et al. (2011). "Wild type sensitivity and mutation analysis for resistance risk to fluopicolide in *Phytophthora capsici*." Plant Disease 95(12): 1535-1541.

Leroux, P., et al. (2002). "Mechanisms of resistance to fungicides in field strains of *Botrytis cinerea*." Pest Management Science 58(9): 876-888.

Mboup, M. K., et al. (2021). "Genetic mechanism, baseline sensitivity and risk of resistance to oxathiapiprolin in oomycetes." Pest Management Science: 9. https://doi.org/10.1002/ps.6700

McGrath, M. T. and Z. F. Sexton (2018). "Poor control of cucurbit powdery mildew associated with first detection of resistance to cyflufenamid in the causal agent, *Podosphaera xanthii*, in the United States." Plant Health Progress 19(3): 222-223.

Miao, J., et al. (2020). "Multiple point mutations in PsORP1 gene conferring different resistance levels to oxathiapiprolin confirmed using CRISPR—Cas9 in *Phytophthora sojae*." Pest Management Science 76(7): 2434-2440.

Miller, T. C. and W. D. Gubler (2004). "Sensitivity of California isolates of *Uncinula necator* to trifloxystrobin and spiroxamine, and update on triadimefon sensitivity." Plant Disease 88(11): 1205-1212.

Mosbach, A., et al. (2017). "Anilinopyrimidine resistance in *Botrytis cinerea* is linked to mitochondrial function." Frontiers in Microbiology 8: 19.

Mounkoro, P., et al. (2019). "Mitochondrial complex III Qi-site inhibitor resistance mutations found in laboratory selected mutants and field isolates." Pest Management Science 75(8): 2107-2114.

Panon, M. L., et al. (2018). Efficacy in vineyards of several fungicide preparations in the presence of different percentages of AOX resistant phenotypes of *Plasmopara viticola*. 12ème conférence internationale sur les maladies des plantes. Végéphyl. Tours, 11-12 December 2018.

Pirondi, A., et al. (2014). "First report of Resistance to cyflufenamid in *Podosphaera xanthii*, causal agent of powdery mildew, from melon and zucchini fields in Italy." Plant Disease 98(11): 1581-1581.

Stergiopoulos, I., et al. (2022). "Identification of putative SDHI target site mutations in the SDHB, SDHC, and SDHD subunits of the grape powdery mildew pathogen *Erysiphe necator*." <u>Plant Dis</u> **106**(9): 2310-2320.

Thomas, A., et al. (2018). "Resistance to fluopicolide and propamocarb and baseline sensitivity to ethaboxam among isolates of *Pseudoperonospora cubensis* from the Eastern United States." Plant Disease 102(8): 1619-1626.

Walker, A.-S., et al. (2013). "French vineyards provide information that opens ways for effective resistance management of *Botrytis cinerea* (grey mould)." Pest Management Science 69(6): 667-678.

Zuniga, A. I., et al. (2020). "Baseline sensitivity of *Botrytis cinerea* isolates from strawberry to isofetamid compared to other SDHIs." Plant Disease 104(4): 1224-1230.



Note Nationale - Focus

Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs *Des auxiliaires à préserver*

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

… une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale…).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [clic -Note biodiversité - abeilles sauvages].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibees [clic]

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques.
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque: Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [clic-site ecophytopic].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation (Règlement 1107/2009, Règlements 546 et 547/2011, Règlements 283 et 284/2013, document guide EFSA)
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise

sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat [clic Ephy, Guide Phyteis, Phytodata]

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne <u>et</u> que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > I'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire
- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.
 - * Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté) clic
 - ** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la Foire aux questions site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle
 ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens
 appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la phytopharmacovigilance (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits - réduire les doses

• Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (base de données Toxibees). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les
adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet,
coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats
d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer
les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les
céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

 Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- Ecophytopic
- Agri connaissances
- Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter

• .

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL^{1,} Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France ³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact: cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)